



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 18/2025

**OBJET : Vote du Budget primitif 2025**

Le Conseil municipal a été convoqué le 26 mars 2025 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 07 avril 2025, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

**Étaient présents :** Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjointes au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Mr Anthony BUNELLE est arrivé à 19h50.

**Étaient absents et représentés :** Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Jacqueline BENJADDI donne pouvoir à M. Martial GAUTHIER, M. Gilles PRENELLE donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD.

**Était absent :** M. Xavier DUGOIN.

M. Thierry HORDESSEAUX, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Rapporteur : R. ALLY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°070/2023 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour 2024,

Vu la délibération n°005/2024 du Conseil municipal du 6 février 2024 approuvant la mise en place de la fongibilité des crédits pour 2024,

Vu la délibération n°006/2024 du Conseil municipal du 6 février 2024 approuvant la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 présenté aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission de Finances Urbanisme du 24 mars 2025,

Entendu le rapport de présentation et après lecture du budget primitif 2025, il est proposé au Conseil municipal un vote par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée adopte le BP 2025 par chapitre :

## I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### B Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	VOTES
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	
013	Atténuations de charges	355 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
70	Produits des services et du domaine	1 764 045,00 €	Pour : 27 Contre : 5
73	Impôts et taxes	7 700 747,00 €	Pour : 27 Contre : 5
731	Fiscalité locale	13 243 499,00 €	Pour : 27 Contre : 5
74	Dotations et participations	1 228 459,00 €	Pour : 27 Contre : 5
75	Autres produits gestion courante	123 155,00 €	Pour : 27 Contre : 5
76	Produits financiers	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
042	Opération de transferts entre section	504 916,41 €	Pour : 27 Contre : 5
<b>TOTAL</b>		<b>24 924 821,41 €</b>	

### B Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	VOTES
011	Charges à caractère général	4 864 482,16 €	Pour : 27 Contre : 5
012	Charges de personnel	12 009 768,00 €	Pour : 27 Contre : 5
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	166 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
65	Autres charges gestion courante	5 830 395,68 €	Pour : 27 Contre : 5
66	Charges financières	439 571,00 €	Pour : 27 Contre : 5
67	Charges exceptionnelles	56 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
042	Dotations aux amortissements	945 279,28 €	Pour : 27 Contre : 5
023	Virement à la section d'investis.	613 325,29 €	Pour : 27 Contre : 5
<b>TOTAL</b>		<b>24 924 821,41 €</b>	

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2025	VOTES
021	Virement de la section de fonct.	613 325,29 €	Pour : 27 Contre : 5
10	Dotations Fonds divers Réserves	435 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 254 562,03 €	Pour : 27 Contre : 5
13	Subventions d'investissement	629 648,40 €	Pour : 27 Contre : 5
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
024	Cessions d'immobilisations	1 740 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
040	Opérations d'ordre de transferts	945 279,28 €	Pour : 27 Contre : 5
041	Operations patrimoniales	1 721,42 €	Pour : 27 Contre : 5
<b>TOTAL</b>		<b>6 739 536,42 €</b>	

**B - Dépenses**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2025	VOTES
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	688 648,15 €	Pour : 27 Contre : 5
16	Remboursement d'emprunts	1 677 770,00 €	Pour : 27 Contre : 5
20	Immobilisations incorporelles	229 090,00 €	Pour : 27 Contre : 5
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 678 531,01 €	Pour : 27 Contre : 5
23	Immobilisations en cours	1 938 859,43 €	Pour : 27 Contre : 5
26	Participations	0,00 €	Pour : 27 Contre : 5
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
040	Opérations d'ordre de transferts	504 916,41 €	Pour : 27 Contre : 5
041	Opérations patrimoniales	1 721,42 €	Pour : 27 Contre : 5
<b>TOTAL</b>		<b>6 739 536,42 €</b>	

**EQUILIBRE FINANCIER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 27, Contre : 5), après un vote à main levée,

ADOpte le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **24 924 821,41 €**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **6 739 536,42 €**

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	6 739 536,42 €	6 739 536,42 €	21%
Section de fonctionnement	24 924 821,41 €	24 924 821,41 €	79%
<b>TOTAL</b>	<b>31 664 357,83 €</b>	<b>31 664 357,83 €</b>	<b>100%</b>

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire  
Brigitte VERMILLET



*Délibération certifiée exécutoire*

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.